

## Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical  
du 19 avril 2018 – 20h00  
Communauté de Communes du genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel BOUCHER

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne BLANC

– **Thonon Agglomération**

M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI

**Communauté de Communes de Faucigny-Glières**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

**Excusés** : M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

# ORDRE DU JOUR

<b>I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU.....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL .....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU.....</b>	<b>3</b>
<b>III. GRAND GENEVE.....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE ET SUITES DES REUNIONS DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU CRFG DU 16 MARS ET DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 22 MARS .....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°2 – BILAN DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DU CANTON DE GENEVE 2013-2018.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. ECONOMIE.....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°1 – HABITAT DURABLE ET INNOVATION SOCIALE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC INNOVALES.....</b>	<b>5</b>
<b>V. MOBILITE .....</b>	<b>6</b>
<b>POINT N°1 - ASSISTANCE ET CONSEIL SUR LE VOLET MOBILITE DU POLE METROPOLITAIN (AMO) : ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>VI. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°1 – CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN : MISE EN PLACE ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°2 – EVENEMENT CULTUREL LEMAN EXPRESS- GRAND GENEVE : INFORMATION .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°3 - EVENEMENTS DE COMMUNICATION – CALENDRIER .....</b>	<b>8</b>
<b>VII. DIVERS .....</b>	<b>9</b>

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Monsieur Pierre FILLON est désigné secrétaire de séance.*

## **II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU**

### **POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL**

*Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 22 mars 2018 est approuvé.*

### **POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU**

*Les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 13 avril dernier sont repris dans l'ordre du jour de la présente séance.*

## **III. GRAND GENEVE**

### **POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE ET SUITES DES REUNIONS DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU CRFG DU 16 MARS ET DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 22 MARS**

*Monsieur le Président Jean DENAIS revient sur les sujets d'actualité transfrontalière et débute avec les premiers résultats des élections suisses.*

#### *Elections du Conseil d'Etat*

*Le 15 avril, Monsieur Pierre MAUDET a été élu dès le premier tour. Les 6 autres sièges restant seront pourvus au second tour prévu le 6 mai prochain. Monsieur Jean DENAIS rappelle qu'onze candidats sont encore en lice.*

#### *Election du Grand Conseil*

*L'élection des députés au Grand Conseil marque le recul du bloc populiste qui a perdu 12 sièges. Les 100 sièges sont désormais détenus majoritairement par le Parti des Libéraux-Radicaux (PLR) avec 28 sièges, suivi du Parti Socialiste qui dispose de 17 sièges, puis des Verts qui détiennent 15 sièges.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET parle de résultats encourageants pour la coopération transfrontalière et le Grand Genève. Malgré le recul important du populisme genevois, il souligne la nécessité de poursuivre les efforts de communication menés par le Grand Genève auprès de l'opinion publique. En effet, plusieurs réalisations transfrontalières, issues des Projets d'agglomération, ont été livrées ou le seront en 2019. La récente inauguration et la très forte utilisation de la Voie verte du Grand Genève témoignent de résultats concrets, attendus par la population.*

*Monsieur Jean DENAIS présente également à l'Assemblée les résultats de la seconde enquête réalisée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : « Le Grand Genève : sa population et son désir de vivre ensemble ». Dans ce cadre, 1 305 personnes ont été sondées sur des questions relatives à la qualité de vie, la volonté de « vivre ensemble » et interrogées sur des aspects liés mobilité. Parmi les retours, il ressort principalement de cette étude que :*

- les résidents du Grand Genève sont particulièrement préoccupés par les difficultés de mobilité. Ils estiment notamment que les transports en communs doivent être favorisés. A titre d'exemple, les habitants de Haute-Savoie passent en moyenne 15 minutes par trajet dans les bouchons pour se rendre à leur travail et 22 minutes s'ils se rendent à Genève ;*
- environ 7 habitants sur 10 conviennent de l'utilité du Grand Genève. Le sentiment d'appartenance au Grand Genève n'a pas évolué depuis 2016 et reste sur une note de 5,4/10.*

*Monsieur le Président revient également sur les suites données aux réunions de l'Instance Politique de Coopération (IPC) du Comité Régional Franco Genevois (CRFG) du 16 mars et de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève du 22 mars. Il souligne à nouveau la cohésion entre les partenaires français sur les différents points à l'ordre du jour de ces deux séances.*

*Monsieur Etienne BLANC soutient la stratégie mise en place auprès de la Confédération en vue de la réévaluation du PA3. Toutefois, il estime que l'Etat français, et notamment le Ministère des Transports, doit se rapprocher de Berne pour que la Confédération révise sa position. Une intervention du gouvernement français est indispensable. Le Président Jean DENAIS partage cet avis. L'Etat français dispose d'autres moyens de négociations et de pression que les collectivités locales.*

*Monsieur Hubert BERTRAND soutient également cette position. Il revient sur la responsabilité du Département de l'Ain dans l'inévitabilité du projet de Tramway de Saint-Genis-Pouilly au PA3. Il regrette le manque d'investissement du Conseil départemental depuis trois ans dans ce projet et rappelle que ce dernier a inscrit dans une délibération que les travaux préparatoires au projet de tramway seraient réalisés*

sous réserve de l'obtention des crédits bernois, ce qui témoigne d'un engagement timide de la maîtrise d'ouvrage sur ce chantier.

Monsieur Antoine VIELLIARD explique à Monsieur Hubert BERTRAND que le Comité syndical a déjà pris acte de sa déception quant à l'engagement du Département de l'Ain. Il estime toutefois que le Pôle métropolitain ne constitue pas le bon cadre pour débattre des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage. Concernant le renouvellement du gouvernement genevois, Monsieur Antoine VIELLIARD insiste sur la nécessité de remobiliser les Conseillers d'Etat à participer aux séances du GLCT et aux débats menés au sein de cette instance.

Madame Aurélie CHARILLON suggère d'interpeller le nouveau gouvernement genevois sur la recherche d'autres possibilités de financement pour les projets qui ont été rejetés et de ne pas attendre la fin du processus d'évaluation du PA3 en 2019.

Le Président Jean DENAIS précise que les discussions ne se restreindront pas seulement au Projet d'agglomération. Il faut travailler sur la création de nouveaux fonds d'investissements de manière plus globale. Monsieur Jean DENAIS indique également que lors de la visite de la Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, Madame Jacqueline GOURAULT, tous les sujets ont été abordés et qu'il avait sollicité un appui marqué et une action de l'Etat auprès de la Confédération. Le 06 avril dernier, à l'occasion de la visite de Madame l'Ambassadrice de France en Suisse, Madame Anne PAUGAM, la même demande a été formulée. La liste des projets pour lesquels nous sollicitons une nouvelle évaluation de la part de la Confédération lui a été remise. Elle a pris connaissance des différents enjeux avec beaucoup d'attention et s'est engagée à se saisir de la question.

Selon Monsieur Pierre-Jean CRASTES, il convient de prendre en compte les remarques formulées par Berne dans son rapport d'évaluation du PA3. Il faut effectivement rechercher des solutions locales et transfrontalières pour parvenir à financer les projets qui ont été écartés afin de montrer à Berne les efforts menés localement.

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que les mouvements populistes exerçaient une pression importante sur le gouvernement genevois. Il explique qu'il faut remobiliser immédiatement les nouveaux Conseillers d'Etat sur les problématiques du Grand Genève. Il ajoute que la campagne a été plutôt favorable au Grand Genève, certains candidats ayant fait référence de façon très positive au Grand Genève dans leur discours.

Monsieur Claude BARBIER explique qu'une enquête a été menée auprès des candidats genevois. Les Conseillers d'Etat sortants ont témoigné d'une insatisfaction quant aux dossiers du Grand Genève. Ils reprochent le manque de transversalité avec le Département présidentiel. Monsieur Gabriel DOUBLET a également eu échos de ces propos. Il confirme que le fonctionnement du Conseil d'Etat semble trop segmenté.

Monsieur Antoine VIELLIARD aborde la question de la scolarisation des élèves domiciliés en France dans le Canton de Genève. Il rapporte qu'il a demandé un avis de droit à un avocat genevois. Ce dernier a confirmé que cette problématique doit être traitée par le Grand Conseil et non pas par le Conseil d'Etat, qui a de plus pris une décision rétroactive. Le procédé est contraire à la Constitution Genevoise et aux accords de libre circulation des personnes interdisant toute discrimination fondée sur l'adresse de domiciliation. Cet avis de droit est mis à disposition de toutes les familles. Par ailleurs, dans sa réponse aux familles, le Canton de Genève avance un argumentaire qui est en totale opposition avec la position tenue lors de l'IPC du 16 mars dernier. La décision du Conseil d'Etat s'explique principalement par des motifs financiers.

Monsieur Hubert BERTRAND souhaite s'exprimer sur le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéroportuaire (PSIA) relatif à l'Aéroport International de Genève (AIG). Il rappelle que le territoire est fortement impacté par les différentes formes de pollution liées à l'activité de l'aéroport. Cette problématique constitue un véritable enjeu pour le Pôle métropolitain et rappelle également les efforts à mener en matière de mobilité et d'accessibilité de l'infrastructure aéroportuaire. Par ailleurs, il indique qu'il n'est pas opposé au développement de l'AIG. Toutefois, il faut trouver un bon équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que Monsieur François LONGCHAMP a répondu au courrier du Pôle métropolitain. Il rejoint la position du Pôle métropolitain sur deux points :

- la problématique de la qualité de l'air n'a pas été appréhendée ;
- la desserte de l'aéroport n'est pas suffisante et doit être abordée dans le cadre du PACA du Pays de Gex.

Pour le reste, il y a eu peu d'ouverture et il convient de poursuivre nos efforts coordonnés pour faire évoluer la position du futur gouvernement genevois.

Monsieur Jean DENAIS rappelle ainsi que le Pôle métropolitain a été la première collectivité à prendre position dans le cadre de l'enquête publique, que cet avis a été adressé à tous les membres, à toutes les communes du Genevois français, à Monsieur le Premier ministre, aux différents Collectivités partenaires

(Région, Départements), à la Confédération et au Canton de Genève. Cet avis a été largement repris par Monsieur le Préfet de Région dans son courrier adressé à la Confédération. Plus d'une trentaine de collectivités territoriales françaises ont par ailleurs formulé un avis dans le cadre de l'enquête publique. Pour Monsieur DENAIS, il est donc fondamental de poursuivre les efforts engagés en ce sens, de travailler les questions de fond, de formuler des avis et des propositions argumentées, précises.

Pour conclure sur l'actualité transfrontalière, Monsieur Jean DENAIS confirme que Monsieur Christophe BOUVIER a relayé l'inquiétude des élus locaux auprès des Conseillers d'Etat genevois quant aux projets du Canton de Genève de stockage des mâchefers sur ses frontières avec le Genevois français. Une interpellation a ainsi été effectuée à l'occasion de la dernière Assemblée du GLCT Grand Genève. Monsieur DENAIS a également demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Instance Politique de Coopération du CRFG.

## **POINT N°2 – BILAN DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DU CANTON DE GENEVE 2013-2018**

Monsieur le Président explique que le Conseil d'Etat a présenté le 2 mars dernier son rapport de politique extérieure - législature 2013-2018. Ce bilan expose notamment les démarches de politique extérieure que le Conseil d'Etat a mené au cours de la législature. Il rend compte de l'action gouvernementale sur les grands dossiers identifiés dans le programme de législature et des projets significatifs portés par les différents départements de l'administration cantonale. Le rapport comporte également plusieurs éclairages sur l'assise transfrontalière du canton de Genève et ses fonctions métropolitaines : il remet en perspective les chantiers transfrontaliers et les éléments de gouvernance de l'agglomération transfrontalière. Plusieurs démarches portées par l'ARC et le Pôle métropolitain sont d'ailleurs mises en avant (Assises européennes de la Transition énergétique, Geofab, Cité des Métiers du Grand Genève, Pact'Air, Tables rondes économiques du Grand Genève, les Contrats de Corridors Biologiques, le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030).

Ce rapport souligne que le Conseil d'Etat a pris en considérations les propositions formulées par le Pôle métropolitain et l'ARC syndicat mixte. Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Etat, l'objectif du Pôle métropolitain est d'élaborer une feuille de route politique conjointe avec le nouveau gouvernement genevois.

## **IV. ECONOMIE**

### **POINT N°1 – HABITAT DURABLE ET INNOVATION SOCIALE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC INNOVALES**

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2017 InnoVales, sa nouvelle feuille de route pour l'année 2018, et la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2018 sont présentés en annexes.

Sur la base de ces éléments et au regard des objectifs de développement économique, de formation, et de transition énergétique (TEPOS, Régénéro...), le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec l'association InnoVales pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 125 000 € à l'association InnoVales pour l'année 2018 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

## V. MOBILITE

### POINT N°1 - ASSISTANCE ET CONSEIL SUR LE VOLET MOBILITE DU POLE METROPOLITAIN (AMO) : ATTRIBUTION DU MARCHE

La mobilité constitue la priorité politique du Pôle métropolitain en raison des défis importants que connaît le territoire pour permettre son développement durable et équilibré.

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports et déplacements résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 million de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transport collectif en retrait par rapport à des territoires comparables (seulement 6.3% de déplacements en transport collectifs, et -20% d'offre et -20% de fréquentation par rapport à une agglomération française de taille moyenne) et insuffisamment coordonnée.

A l'horizon 2020, 120 000 déplacements quotidiens supplémentaires dont 70 000 en voitures sont attendus (soit +10% par rapport à 2015). A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires, dont 220 000 en voitures, sont également projetés.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Le Pôle métropolitain se met ainsi en position de répondre aux attentes de ses mandants : les représenter auprès des grands partenaires institutionnels pour peser plus fort, leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs politiques locales, apporter un service aux employeurs du territoire et apporter un service innovant aux habitants du territoire, que les EPCI seuls ne pourraient déployer.

Pour faire face à l'ampleur des défis, les élus du Genevois français ont souhaité se fixer des objectifs ambitieux formalisés à travers un schéma métropolitain des mobilités du Genevois français, validé par le Comité syndical en septembre 2017. Ce schéma présente les grandes orientations du territoire en matière de mobilité, à horizons et échelles différenciés.

Dans la continuité des travaux engagés, le Pôle métropolitain lance un marché « d'assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français » pour se doter de compétences en matière de mobilité nouvelles et accompagner sa montée en puissance sur le champ de la mobilité.

L'étude comportera trois phases :

1. la détermination d'un plan d'actions mobilité partagé entre les acteurs conforme à l'ambition du schéma des mobilités ;
2. l'appui-conseil à la mobilité dans l'exercice des missions du Pôle métropolitain sur les années 2018 et 2019 ;
3. l'opérationnalité des actions à travers des bons de commande liés aux besoins en termes d'actions à mettre en œuvre (notamment le déploiement de plans de déplacement inter-employeurs).

Cette mission durera 24 mois pour les phases 1 et 2 (forfait), et 48 mois pour la phase 3 (bons de commandes).

Un appel d'offre ouvert, conforme aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été engagé le 26 janvier 2018 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Il s'agit d'un marché mixte :

- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire (phases 1 et 2) ;

- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre (phase 3) sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La date limite de remise des offres a été fixée au 2 mars à 12h00.

Six plis, inscrits au registre des dépôts, ont été réceptionnés, à savoir :

- TRANSPORT TECHNOLOGIE-CONSULT -KARLSRUHE GmbH (TTK) (69003 Lyon) ;
- KISIO Analysis (75012 Paris) ;
- INDDIGO (73000 Chambéry);
- MENSIA Conseil (75008 Paris);
- ALGOE SA (69130 Ecully);
- PMP Performance Management Partners (75009 Paris).

Les offres ont été analysées selon les critères et sous-critères mentionnés au Règlement de consultation avec leur pondération :

- > Valeur technique : 40 % selon les sous-critères définis ci-dessous :
  - o Compréhension de la méthode (10 points)
  - o Approche globale du contexte de l'étude (10 points)
  - o Qualité de la méthodologie (10 points)
  - o Approche novatrice de la mobilité (10 points)
- > Moyens humains affectés à la mission : 30 %
  - o Composition de l'équipe (10 points)
  - o Compétences professionnelles (10 points)
  - o Expériences (10 points)
- > Prix des prestations : 30 %
  - o 15 points pour le marché forfaitaire
  - o 15 points pour le marché unitaire constitué d'une moyenne des prix jours/homme

A l'issue des auditions qui se sont tenues le 22 mars 2018, il ressort du rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Appel d'offres réunie le 13 avril 2018 les propositions de notation et de classement suivantes :

	Analyse technique / 40	Moyens humains / 30	Prix / 30	Note / 100	Classement
<b>KISIO Analysis</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>26.00</b>	<b>80.00</b>	<b>1</b>
ALGOE	30	22	25.87	77.87	2
MENSIA Conseil	30	23	24.26	77.26	3
TTK	29	23	21.41	73.41	4
INDDIGO	27	21	24.05	72.05	5
PMP	24	20	18.73	62.73	6

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver ces propositions et en conséquence, de considérer l'offre remise par KISIO Analysis comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer le marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de services relatifs à l'«Assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français» avec KISIO Analysis pour un montant forfaitaire de 149 800,00 € HT et selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant pour le Pôle métropolitain du Genevois français sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 617.

*Monsieur Antoine VIELLIARD s'interroge sur la continuité du travail mené par le Cabinet Mensia. Ce Cabinet a permis de faire progresser rapidement la réflexion et a réalisé un très bon travail. Monsieur Pierre-Jean CRASTES confirme que les éléments apportés par le précédent prestataire seront bien entendu intégrés dans les suites de cette démarche. La société KYSIO a présenté l'offre la plus compétitive. Mensia a réalisé un bon travail dans la précédente phase. Monsieur Jean DENAIS précise que le groupement KISIO a notamment été remarqué par sa réponse très « opérationnelle ». C'est bien l'enjeu du moment : il faut permettre les premières délégations de compétences opérationnelles dès cette année.*

## VI. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE

### POINT N°1 – CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN : MISE EN PLACE ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français a mené courant 2017 une démarche visant à constituer un conseil consultatif métropolitain. L'objectif est d'appréhender la dimension métropolitaine du territoire via une approche participative et citoyenne et un rapprochement avec les habitants du Genevois français. Pour mémoire, l'Assemblée du Pôle métropolitain a délibéré sur le règlement intérieur de cette instance le 29 juin 2017 et arrêté sa composition le 14 décembre dernier au terme d'un appel à candidatures lancé à l'automne 2017.

La démarche a marqué le pas fin 2017, du fait de l'absence prolongée de l'agent en charge du dossier, ce qui a retardé et désorganisé l'installation du conseil consultatif prévue début 2018. Les plans de charge des agents du Pôle métropolitain n'ayant pas permis une prise en charge satisfaisante du dossier, le Pôle a recours à un prestataire spécialisé dans les démarches participatives et de concertation, le cabinet Nalisse.

Aussi, l'intervention du prestataire permettra d'ici juin 2018, l'installation officielle du conseil consultatif métropolitain et la définition d'un programme de travail. L'objectif est de rendre cette instance opérationnelle à la fin de l'été 2018.

Monsieur Gabriel DOUBLET confirme que le programme de travail du Conseil consultatif métropolitain sera soumis à l'avis du Bureau du Pôle métropolitain.

### POINT N°2 – EVENEMENT CULTUREL LEMAN EXPRESS- GRAND GENEVE : INFORMATION

Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des communes genevoises (ACG) se sont associés afin d'organiser un grand événement populaire et festif autour de la mise en service du Léman Express. Cet événement, intitulé « Léman express : prenez le train de la culture », se tiendra un des jours du week-end du 11 et 12 avril 2020, autour des gares suisses et françaises du Léman Express.

Il précise que le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève assurera la gestion financière du projet (marché, facturations), étant entendu que l'ACG en assurera en amont le volet administratif. L'enveloppe budgétaire globale est estimée à 300 000 CHF, répartie à parts égales entre l'ACG et le Pôle métropolitain.

La procédure de sélection d'un prestataire pour organiser l'évènement sera ouverte à 6 organismes, suisses et français. L'évènement festif concernera toutes les gares du Léman express mais se concentrera sur 6 gares principales dont trois suisses (Lancy, Champel, Chêne-Bourg) et trois françaises. Côté français, il est proposé de mettre en avant 3 gares essentielles du réseau qui connaîtront d'importantes mutations d'ici 2020, à savoir Annemasse, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains. Les autres gares françaises du Léman express devront toutefois également faire l'objet de manifestations : nous veillerons à ce que l'Ain soit également concerné avec la gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Le projet s'inscrit dans un calendrier serré : l'ACG souhaite que l'attribution soit faite dans les meilleurs délais, avant l'été 2018. Les auditions de candidats sélectionnés pourraient être faites mi-juin avec une adjudication début juillet.

Un comité d'évaluation est mis en place aux fins de sélection du prestataire et de suivi de la démarche : sa composition devrait comprendre un représentant du GLCT, 2 représentants du Pôle métropolitain (dont Monsieur Gabriel DOUBLET, Madame Astrid BAUD-ROCHE) et 2 représentants de l'ACG. Monsieur Gabriel BARRILLIER est sollicité pour présider le Comité au titre de son rôle dans la coopération transfrontalière. Ce comité d'évaluation pourrait être complété de représentants CEVA/Lémanis.

Monsieur Gabriel DOUBLET présente le calendrier prévisionnel des réunions du comité d'évaluation : le 4 mai, (cadrage), 15 juin (analyse des offres), 21 juin (auditions).

### POINT N°3 - EVENEMENTS DE COMMUNICATION – CALENDRIER

Monsieur Gabriel DOUBLET présente les prochains événements du Grand Genève.

- **27 avril, 11h45 : inauguration officielle de la Voie verte.** Deux lieux de RDV (Thônex : 16 chemin du Foron et Gaillard)
- **2 juin, toute la journée : inauguration grand public de la Voie verte.** Organisée par Lémanis, TP2A et Annemasse Agglo.
- **7 juin, toute la journée : Challenge mobilité.** Le Pôle métropolitain participera à cette opération destinée à promouvoir les mobilités alternatives.



- **12 juin, 19h00 à Valleiry : réunion publique pour la promotion du covoiturage**, organisée par le Groupement transfrontalier européen et le Pôle métropolitain
- **28 juin, 18h30 : présentation des résultats de l'étude « Analyse Conjoncturelle et Structurelle de l'Economie Locale »**. Etude du territoire Genevois français dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, réalisée par la Banque de France.
- **11-13 octobre à Divonne-les-Bains / Archamps Technopole / Gaillard : Salon des métiers de l'humanitaire du Grand Genève** (organisé par la Cité de la solidarité internationale – Annemasse Agglo)
- **5-7 décembre à Paris : salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)** avec stand Genevois français

## VII. DIVERS

Monsieur Guillaume MATHELIER revient sur la la création de la marque de territoire Grand Forma dans le domaine de la formation et de l'enseignement supérieur. Cela constitue une véritable plus-value pour le territoire et un sujet fédérateur pour les élus. Dans le prolongement de cette démarche, il explique qu'en partenariat avec la Communauté de Communes du Genevois, Annemasse Agglo travaille sur la création d'un label portant sur l'apprentissage. Il souhaiterait que ce projet soit également soutenu par le Pôle métropolitain et demande au Comité syndical de bien vouloir inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Monsieur Etienne BLANC explique qu'un projet de loi relatif à l'apprentissage sera soumis à l'Assemblée Nationale le 10 mai 2018. Il serait opportun que le Pôle crée une cellule de réflexion sur les conséquences de la recentralisation de l'apprentissage au niveau national et sur les branches. En effet, le texte prévoit que la Région soit dépossédée de l'apprentissage au profit des branches qui contractualiseront directement avec la Région. Il demande aux services du Pôle métropolitain de rédiger une note afin de proposer une base de réflexion.

Par ailleurs, Monsieur Etienne BLANC précise que l'Association des Régions de France va lancer avec les deux rapporteurs au Sénat et à l'Assemblée Nationale une réflexion pour prévoir un certain nombre d'exceptions, notamment sur les filières où il y a relativement peu d'apprentis (des branches ne pourront pas contractualiser avec les Régions en raison d'un poids trop faible). Il serait donc pertinent de solliciter une exception pour les accords transfrontaliers sur l'apprentissage.

Monsieur le Président Jean DENAIS partage cet avis et prévoit d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Bureau du Pôle métropolitain.

Monsieur Claude BARBIER ajoute que l'ère de la numérisation et de la digitalisation transforme peu à peu le contenu des professions. Il estime que le Grand Genève doit se préparer à cette transformation du monde professionnel et anticiper les formations adéquates. En matière d'apprentissage, la question du numérique est donc centrale.

**La séance est levée à 21h10.**